



Chasse au dindon sauvage : un bilan plus que satisfaisant

Depuis quelques mois, les chiffres concernant la saison de chasse 2014 au dindon sauvage sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec. Ainsi, selon les données recueillies auprès des dépositaires de permis et des stations d'enregistrement, 4215 dindons sauvages ont été récoltés par 11 290 chasseurs. Ce qui représente une augmentation de récolte de 34 % par rapport à 2013, et une augmentation de 34 % du nombre de chasseurs. Le succès de récolte pour sa part a été de 30 %, puisque certains chasseurs ont récolté deux dindons. Les données indiquent aussi que les régions les plus convoitées demeurent l'Estrie, la Montérégie, l'Outaouais et le Centre-du-Québec.

Pour vous permettre de vous faire une idée rapide de la situation, le tableau suivant présente les données pour les cinq dernières années.

Année	Récolte de dindons	nb chasseurs	% succès
2014	4215	11290	30
2013	3082	8338	37
2012	2069	6549	32
2011	1496	5467	27
2010	1332	4488	30

Ces chiffres sont très intéressants puisque la saison de chasse 2014 était la première où les chasseurs avaient le droit, selon certaines règles, de récolter deux dindons. Par ailleurs, ces données sont tout à fait rassurantes et démontrent que les démarches faites auprès du gouvernement au cours des dernières années, pour faire accroître la limite annuelle à deux oiseaux dans certains secteurs et pour faire allonger les saisons de chasse, étaient très pertinentes. En effet, des 11 290 chasseurs qui ont arpenté les forêts, 885 ont réussi à abattre un second dindon. Ce qui est loin de l'hécatombe que certains craignaient à la suite de l'adoption de ces mesures. On constate aussi que malgré un hiver assez rigoureux, les populations se sont maintenues à un niveau qui semble relativement abondant, au moins dans certains secteurs probablement moins touchés par les accumulations de neige. Du même coup, on peut affirmer que 885 chasseurs ont connu une saison de chasse mémorable!

Pour la FédécP, tous ces chiffres soutiennent l'hypothèse que d'un point de vue biologique, le prélèvement par la chasse n'a pas beaucoup d'incidence sur la population de dindons. Il faut bien comprendre que la chasse ne porte que sur les oiseaux à barbe (majoritairement des mâles) et qu'un seul mâle peut féconder plusieurs femelles d'un secteur, alors si les conditions sont propices à la survie de ces dernières, la croissance de la population se maintiendra.



Premier plan de gestion du dindon, un exercice nécessaire?

Le ministère a annoncé que l'élaboration du premier plan de gestion du dindon sauvage serait bientôt entamée afin de mettre en place les balises nationales et régionales pour l'exploitation de ce gibier. L'objectif est d'en favoriser la mise en valeur au cours des prochaines années. Cependant, pour la FédécP, il n'y a plus grand-chose à ajouter à la réglementation puisque les règles concernant les dates des saisons, les armes, les zones, la chasse au mâle et le nombre de dindons à abattre sont déjà déterminés. Sans compter qu'un plan de gestion solide repose sur des états de populations précis, ce qui est impossible à évaluer pour le dindon, car son cycle de vie est court et il est très sensible aux conditions environnementales et à la prédation. Le cadre réglementaire actuel est simple. Il n'y a aucun avantage à vouloir le complexifier.

Il ne sert peut-être à rien de se lancer dans de grands objectifs de gestion et de travailler à assurer une récolte stable soutenue. D'autant plus qu'un tel exercice coûte cher, qu'il demande de l'énergie et qu'il est difficile d'assurer les suivis des plans de gestion déjà en place pour les grands gibiers. Pourquoi mettre sur pied des stratégies compliquées que le moindre hiver rigoureux déjouera?

Pour la FédécP, il ne reste plus qu'à autoriser les non-résidents à venir récolter leur dindon québécois et à contribuer ainsi à notre économie.

Le tableau complet des statistiques de récolte de chasse au dindon sauvage de la saison 2014 pour chacune des zones peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse/dindon2014.htm>.

Les règles d'or pour une chasse sécuritaire

Oui, la chasse est un loisir très sécuritaire, c'est du moins ce qu'affirment les statistiques. Pourtant, cette activité se pratique en forêt, un milieu qui n'est pas particulièrement indulgent, et implique la manipulation d'armes à feu et d'objets tranchants, flèches ou couteaux. Ce sont le sérieux, la vigilance de même que le respect de la réglementation et de quelques règles de sécurité qui permettent aux chasseurs d'éviter les accidents.

En planifiant votre partie de chasse

- Assurez-vous d'être en bonne forme physique : en cas de doute, consultez un médecin.
- Connaissez votre arme et les règles de sécurité qui s'y rapportent – dans le cas de l'arbalète ou d'armes à chargement par la bouche, relisez les recommandations du fabricant.
- Assurez-vous que votre matériel est en bon état, que les courroies et les attaches sont solides, que le mirador est stable, que les lames ne sont pas émoussées et que les mires sont bien ajustées.
- Préparez un « kit » de survie et de sécurité (de quoi manger, vous réchauffer, vous éclairer, vous repérer, vous protéger de la pluie et du froid, vous soigner, réparer votre équipement, faire un feu et appeler à l'aide).
- Mettez à jour vos connaissances en premiers soins.
- Connaissez à fond le territoire de chasse afin de vous débrouiller si vous vous égarez;

préparez vos cartes et programmez votre GPS

- Préparez un plan de route et des instructions que vous laisserez à une personne de confiance, afin qu'on sache où vous trouver si vous ne revenez pas dans les délais annoncés.
- Préparez une liste d'équipement (accessoires de chasse, équipement de survie, vêtements, nourriture, outillage, piles électriques, effets personnels et documents légaux tels que permis et enregistrements).

Au moment de partir

- Manipulez toujours les armes à feu comme si elles étaient chargées.
- Utilisez votre liste d'équipement.

En situation de chasse

- Respectez toutes les règles de sécurité s'appliquant à l'utilisation d'une arme à feu.
- Manipulez toujours les armes à feu comme si elles étaient chargées (on ne le répétera jamais assez).
- Redoublez d'attention au moment d'installer ou d'inspecter le mirador, d'y monter, d'en descendre ou d'y monter son arme et ce, malgré les distractions.
- Utilisez les sangles de sécurité et assurez-vous de la fiabilité des attaches.
- Identifiez votre gibier avec certitude avant de vous préparer à faire feu.
- Assurez-vous que la ligne de tir est sécuritaire (pas de tir fichant ou arrêté par un obstacle).



- Ne placez votre doigt sur la détente que lorsque vous êtes prêt à faire feu (les deux conditions précédentes sont donc remplies à ce moment).
- Prenez un moment pour vous calmer après le tir, avant de descendre du mirador ou de commencer à chercher votre gibier.

Au moment de revenir au camp de chasse ou à la maison

- Assurez-vous que vos armes sont bien déchargées et transportez-les de façon sécuritaire; assurez-vous qu'elles sont sous votre contrôle ou bien verrouillées.
- Encore une fois, manipulez toujours les armes à feu comme si elles étaient chargées.

Rappelez-vous, les rares accidents de chasse sont attribuables à un usage non sécuritaire des armes de chasse et à l'usage imprudent des miradors. Quant aux règlements de chasse, si beaucoup visent à protéger la ressource faunique, un grand nombre (tir à partir des chemins, heures légales, règlements municipaux) visent à protéger les chasseurs et ceux qui les accompagnent... Sachez apprécier leur pertinence, et bonne chasse!

LES
CARNETSWEB
SOUVENIRS À PARTAGER

Créer votre propre album souvenir de chasse et pêche!

La FédéCP a récemment conclu une entente avec une entreprise de Québec, Les Carnets WEB inc., qui se spécialise dans la création d'albums photo en ligne dans lesquels sont réunis des photographies et des textes afin de souligner un moment particulier. Il est aussi possible de partager les albums créés et de commander son propre exemplaire papier.

Nous vous invitons à créer votre propre carnet Web dans la **communauté CHASSE ET PÊCHE** en visitant le site www.lescarnetsweb.com.

Un intéressant portrait de la chasse à l'ours dressé à l'aide des chasseurs



Nous vous invitons l'hiver dernier à participer en grand nombre à une consultation Internet en vue du prochain plan de gestion de l'ours noir. Les chasseurs ont rarement l'occasion de pouvoir s'exprimer sur la gestion des gibiers. La FédéCP leur donnait ainsi la possibilité de se prononcer sur les orientations qu'ils aimeraient voir dans le prochain plan de gestion. Nous vous présentons ici un court bilan de cette consultation.

Un des chiffres les plus surprenants est celui de l'échantillon de l'enquête. Alors qu'environ 15 000 chasseurs et chasseuses

se procurent un permis de chasse à l'ours chaque année, 2295 personnes ont répondu au sondage. Cette forte participation sera très avantageuse pour la FédéCP lorsqu'elle présentera ses suggestions de modifications réglementaires au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Pour assurer la validité du sondage, la FédéCP demandait aux répondants de fournir une adresse de courriel valide, afin d'accéder au questionnaire. Voici les chiffres issus de cette consultation :

Nombre de participants :

Hommes :	2174 (95 %)
Femmes :	121 (5 %)
Total :	2295

Quelle est votre catégorie d'âge?

12-18 ans :	22 (1 %)
19-24 ans :	90 (4 %)
25-35 ans :	335 (14 %)
36-45 ans :	451 (20 %)
46-55 ans :	595 (26 %)
55 ans et plus :	802 (35 %)

Avez-vous personnellement abattu un ours en 2013?

Oui :	19 %
Non :	81 %

À quelle fréquence pratiquez-vous la chasse à l'ours?

À chaque année :	54 %
Environ tous les 2 ans :	22 %
Environ tous les 5 ans :	12 %
Environ tous les 10 ans :	12 %

Quelle(s) arme(s) utilisez-vous pour chasser l'ours?

Armes à feu :	87 %
Arbalète :	23 %
Arc :	22 %
Armes à chargement par la bouche :	9 %

Sur quel type de territoire pratiquez-vous la chasse à l'ours?

Zec :	14 %
Pourvoirie :	7 %
Réserve faunique :	2 %
Territoire libre :	60 %
Territoire privé :	39 %

Seriez-vous favorable au devancement de la saison de chasse dans les régions où le potentiel le permet?

Favorable :	76 %
Défavorable :	24 %

Seriez-vous favorable au report de la fin de la saison de chasse à l'ours dans les secteurs où le printemps est tardif?

Favorable :	78 %
Défavorable :	22 %

Seriez-vous favorable, en vertu du partage équitable des ressources fauniques, à ce que les chasseurs puissent prélever deux ours par année?

Favorable :	80 %
Défavorable :	20 %

Seriez-vous d'accord avec l'ouverture d'une chasse d'automne dans de nouvelles zones de chasse synchronisée avec les saisons de chasse au gros gibier, avec les mêmes armes prévues?

Favorable :	69 %
Défavorable :	31 %

Seriez-vous d'accord avec l'implantation d'une saison de chasse à l'ours distincte précédant celles du gros gibier?

Favorable :	55 %
Défavorable :	45 %

Les lecteurs les plus au fait de la gestion de l'ours remarqueront que certains sujets n'ont pas été abordés dans la consultation. C'est parce qu'ils font partie des positions déjà adoptées par la FédéCP. Celles-ci sont les suivantes :

- La FédéCP a adopté une position en faveur de ce type de chasse lors de la préparation du dernier plan de gestion. La chasse à l'ours avec chiens courants se pratique présentement dans les zones de chasse 5, 6, et 7 en vertu de permis spéciaux de gestion de la faune. Une embrouille politique a fait en sorte qu'elle n'a pas été inscrite à la réglementation.

- La vente de vésicule biliaire, présentement interdite, a fait l'objet de consultations à la FédéCP. La position retenue est d'appuyer la décision du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, que celui-ci dicte de garder le statu quo ou d'en permettre la vente.

Faune Québec devrait donner le coup d'envoi de la préparation du prochain plan de gestion de l'ours noir au cours des prochains mois. C'est en visant la meilleure mise en valeur possible de l'ours noir, et en s'appuyant sur les réponses obtenues lors de cette consultation, que la FédéCP se présentera aux rencontres de travail qui auront lieu à ce sujet.

Gagnants du tirage

En répondant à cette consultation, les participants couraient la chance de gagner des prix. Voici le nom des gagnants.

Gagnants des ensembles de phéromones pour l'ours noir, offerts par la Ferme Monette :

- Gilles Briand, Saint-Bruno-de-Kamouraska
- Jacques Dufour, Victoriaville
- Christine Godin, Sainte-Marguerite-Marie

Gagnant de la lithographie de l'ours noir :

- Philippe Laperrière, Stoneham



Fauniquement *femme*
LATULIPPE

▲ La cohorte 2014 du programme
Fauniquement femme Latulippe,
accompagnée des monitrices bénévoles
(à l'avant)

LATULIPPE

la Seigneurie du Triton

Monette
Outdoor's

Vingt-quatre initiées aux activités de chasse et de pêche

Encore une fois cette année, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d'une. Vingt-quatre femmes de tous âges se sont réunies du 4 au 6 juillet dans le décor enchanteur de la pourvoirie la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse, de pêche et de plein air au féminin!

Pour cette quinzième année du programme, les femmes ont participé à quatre ateliers d'initiation, guidées par des monitrices bénévoles d'expérience, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices dévouées et expérimentées qui ont su transmettre leur passion et les rudiments de ces activités.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Le partenaire principal de l'événement, le magasin Latulippe, a offert à chaque participante leur propre canne, étui et coffre à pêche. La Ferme Monette, autre commanditaire du séjour, a également remis plusieurs cadeaux aux participantes.

Les hôtes chaleureux de la Seigneurie du Triton, cet impressionnant bâtiment centenaire en bois d'origine, reçoivent les femmes depuis le début. Le programme Fauniquement femme Latulippe est très reconnaissant de cet accueil et du solide partenariat avec cet établissement de renom.

Isabelle Desjardins, animatrice de la série *Aventure grandeur nature* était présente lors du week-end pour le tournage d'un épisode qui sera diffusé à RDS au printemps 2015.

Riche d'une solide expérience, la FédécP répètera le programme Fauniquement femme Latulippe en juillet 2015. Les inscriptions débuteront dès le mois d'août. Surveillez le site Internet de la FédécP pour connaître la date.

Yves Watier, président d'honneur du 15^e souper-bénéfice d'Héritage faune

Le vendredi 21 novembre prochain, Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédécP), tiendra son traditionnel souper-bénéfice au profit de la relève. Monsieur Yves Watier, vice-président développement des affaires et mise en marché de La Capitale Assurances générales, a accepté le rôle de président d'honneur de cette 15^e édition.

Chaque année, plusieurs centaines de convives se donnent rendez-vous au souper-bénéfice afin de contribuer aux objectifs de la fondation, qui, depuis 1980, est la première à s'être donné pour mission la

restauration des habitats fauniques ainsi que la promotion de la relève des chasseurs et pêcheurs québécois. L'événement poursuit cette mission en recueillant des fonds qui permettent à la fondation d'offrir plusieurs programmes de subventions tels que les bourses « Relève ». Celles-ci sont distribuées en totalité aux associations de chasse et de pêche qui œuvrent principalement auprès des jeunes, afin de les initier aux activités halieutiques et cynégétiques. En 2013, près de 84 000 \$ ont ainsi été amassés.

Dès 17 h 30, les convives seront donc accueillis à l'Hôtel Plaza, situé sur le

boulevard Laurier à Québec. Le cocktail de bienvenue sera suivi d'un repas quatre services pendant lequel aura lieu un encan silencieux ainsi que de nombreux tirages.

Les personnes intéressées à se procurer un billet au coût de 150 \$ (avec reçu fiscal de 75 \$) peuvent communiquer avec madame Line Guillemette à l'adresse lineguillemette@fedecp.qc.ca ou par téléphone au 1 888 LA FAUNE (523-2863).

L'achat de billets peut également se faire en ligne par l'entremise du site Internet www.jedonneenligne.org/heritagefaune.